

## **HONORAIRES VENTES**

### **A la charge acquéreur**

<b>Prix de vente (hors honoraires)</b>	<b>Pourcentage T.T.C du prix de vente</b>
<b>De 50 000 € à 100 000 €</b>	<b>8.00 %</b>
<b>De 100 001 € à 150 000 €</b>	<b>7.50 %</b>
<b>De 150 001 € à 200 000 €</b>	<b>7.00 %</b>
<b>De 200 001 € à 300 000 €</b>	<b>6.00 %</b>
<b>A partir de 300 001 €</b>	<b>5.00 %</b>

**Pour toute transaction dont le prix de vente est inférieur à 50 000 €, les honoraires de vente seront forfaitisés à 5 000 € TTC.**

Dans le cadre d'une vente en viager, les honoraires sont calculés sur la valeur vénale du bien.

Dans le cadre d'une revente par un professionnel dans l'année, les honoraires seront de 4 % du prix net vendeur et ce quelque soit le prix de vente.

Dans le cadre d'une transaction en inter-cabinet, les honoraires initiaux déterminés librement avec le vendeur seront partagés entre les agences.

**Tarifs applicables du 01/01/2023 au 31/12/2023**